

Par courriel : [REDACTED]

Lévis, le 26 février 2018

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès
N/dossier : 171090CM**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue, par courriel, le 9 février dernier à l'égard de l'obtention de renseignements à l'égard du Programme d'assurance récolte et, plus particulièrement, à la culture du foin, soit les résultats du taux de pertes des stations météo relevant du Centre de services de Rouyn-Noranda ainsi que le nombre de clients assurés et les indemnités versées, et ce, par station météo pour l'année d'assurance 2017.

Par ailleurs, dans un deuxième temps, vous souhaitez également obtenir les statistiques annuelles de 2017 pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, soit le nombre de clients assurés, le nombre d'unités assurées, les valeurs assurées, les cotisations clients de même que les indemnités versées pour les productions couvertes par le Programme d'assurance récolte.

Eu égard à ce qui précède, nous vous transmettons, dans un premier temps, les renseignements relatifs à la première partie de votre demande, soit celle relative à la culture du foin.

À cet effet, vous trouverez, en annexe, deux tableaux dont un premier regroupant les informations concernant le nombre de clients assurés et les indemnités versées aux 10 stations météo pour l'année d'assurance 2017 (annexe 1) et un second présentant le détail des taux de pertes 2017 pour chacune des 12 stations météo relevant du Centre de services de Rouyn-Noranda (annexe 2).

De plus, en ce qui concerne les stations météo 50001 et 50012, il appert qu'il n'y a aucune entreprise agricole associée à ces stations. C'est la raison pour laquelle, celles-ci n'apparaissent pas à l'annexe 1.

Quant à la deuxième partie de votre demande concernant les statistiques annuelles de 2017, je tiens à vous informer que des recherches sont entreprises pour repérer ces renseignements.

... 2

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca

Par ailleurs, nous vous informons que, conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pourrons traiter de manière appropriée votre demande dans le délai de 20 jours prévu par la loi. En effet, compte tenu de certaines contraintes, un délai supplémentaire de 10 jours nous est nécessaire.

Soyez assurée cependant que nous répondrons à votre demande au plus tard le 12 mars 2018.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,


Christine Massé

CM/sg

p. j.

c. c. Marie Bourgault, Centre de services de Rouyn-Noranda